



Pays d'Armagnac

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Édito

Pour beaucoup d'entre nous, le Pays c'est l'accès aux subventions. Cette mission historique, qui a fondé la création de l'association, ne suffit plus à définir l'action du Pays après trois années de grands changements. Trois mots clés symbolisent la nouvelle philosophie du Pays : services, partenariat et proximité.

Services. En plus de son ingénierie financière, le Pays conduit des missions dans les domaines du tourisme et de l'urbanisme. Il a investi dans les ressources humaines en se dotant d'agents compétents dans ces deux secteurs. Aujourd'hui il propose aux élus un accompagnement complet des projets, dans un environnement toujours plus complexe au regard de l'empilement continu de nouvelles lois. Il joue un rôle de facilitateur dans le parcours administratif des dossiers mais également un rôle de conseiller pour aider à la maturation des idées.

Partenariat. Le Pays n'agit jamais seul mais toujours en mobilisant ses partenaires. Depuis trois ans, il formalise ses relations au travers de conventions. Cela conduit à inventer de nouvelles formes de coopération. Dans le domaine du tourisme, par exemple, son action est singulière puisqu'il s'associe étroitement aux actions des offices de tourisme intercommunaux, des filières viticoles, ainsi qu'à celles du CDT Destination Gers.

Proximité. L'équipe technique s'attache à assurer ses missions au plus près du terrain en allant à la rencontre des acteurs dans les communes. La gestion du service ADS démontre qu'il est possible de gérer des missions à l'échelle du Pays sans rien perdre de la relation avec les maires.

Le Pays se veut plus que jamais un acteur étroitement lié aux communes, aux communautés de communes et à leurs équipes respectives.

Bonne lecture à tous.

La Présidente,
Élisabeth DUPUY-MITERRAND

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

LES FAITS MARQUANTS.....	2
POLITIQUES CONTRACTUELLES.....	6
TOURISME.....	8
URBANISME.....	10
CLIMAT & ENVIRONNEMENT.....	12
LES FEMMES & LES HOMMES DU PETR.....	14

Pays d'Armagnac



4 Communautés de communes

45 003 habitants en 2018

102 communes dont 7 Bourg-Centres



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

DES RÉALISATIONS CONCRÈTES

Inauguration de la **collection « Armagnac Confidentiel »**, pierres secrètes et vignes gourmandes en Pays d'Armagnac, associant 20 chapelles et 60 domaines viticoles.

Commercialisation, avec les offices de tourisme du territoire, **des 8 premiers produits touristiques** en lien avec la Centrale départementale de réservation et le CDT Destination Gers.

DE NOUVEAUX PARTENARIATS

Le Pays, partenaire du **Grand Site Occitanie** « Armagnac, Abbaye et Cités » aux côtés du Conseil Départemental du Gers, de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme de la Ténarèze.

Une convention de partenariat avec les **filières viticoles** des Vins des Côtes de Gascogne, de l'Armagnac et du Floc de Gascogne pour développer l'oenotourisme et le spiritourisme.

DE NOUVEAUX CONTRATS

Signature du **Contrat Territorial Occitanie** 2018 - 2021 avec la Région Occitanie.

Obtention d'une enveloppe complémentaire de fonds européens **LEADER** d'un montant de 660 000€ portant l'enveloppe globale du programme à 2,730 millions €.

Accompagnement des communes de Cazaubon, Condom, Eauze, Montréal-du-Gers, Vic-Fezensac et Valence-sur-Baïse dans l'élaboration de leur candidature à la politique des **Bourgs-Centres** de la Région Occitanie.

DE NOUVELLES ACTIONS

Environnement : gestion du site **Natura 2000** des étangs de l'Armagnac avec le recrutement de l'ADASEA du Gers comme opérateur technique.

Climat : sélection des partenaires et des prestataires pour l'élaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) pour chaque intercommunalité.

Urbanisme : première assistance à maîtrise d'ouvrage, finalisation du PLU de la commune de Caillavet.

Mutualisation : mise en place d'un **service commun d'information juridique** pour les communes et les communautés de communes intéressées (service SVP).

Le Pays change de locaux à Eauze !

*Installation de l'équipe au 1494, Avenue de l'Armagnac.
Au niveau de l'ancien laboratoire viticole départemental*

LA VIE DES INSTANCES DU PAYS

2 conférences des maires et du conseil de développement dédiées à l'élaboration du SCoT de Gascogne, le 24 janvier et le 20 juin.

3 réunions en commission : Tourisme le 26 juin, Urbanisme le 13 juin et le 5 décembre

5 Comités des Financeurs : Contrat de Ruralité, le 14 février et le 13 juin, LEADER, le 14 mars et le 12 septembre, Contrat Territorial Occitanie, le 19 septembre.

6 réunions du Comité Syndical : 5 et 21 février, 4 avril, 4 juillet, 26 septembre, 12 décembre





POLITIQUES CONTRACTUELLES

Europe : Programme LEADER 2014 - 2020
Etat : Contrat de Ruralité 2015 - 2020
Région : Contrat Territorial Occitanie 2018 - 2021



TOURISME

Œnotourisme & Itinérance
Mise en réseau des offices
de Tourisme Intercommunaux
Grand Site Occitanie
«Armagnac, Abbaye et Cités»



URBANISME

Service ADS
SCoT de Gascogne
Assistance à maîtrise d'ouvrage
de documents d'urbanisme



CLIMAT & ENVIRONNEMENT

NATURA 2000
Plan Climat Air
Energie Territorial



LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

2018, DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

L'année 2018 a été marquée par deux événements principaux : la signature d'un nouveau partenariat avec la Région - le Contrat Territorial Occitanie - et la demande de dotation complémentaire pour le programme européen Leader.

LE CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

adopté le 12 octobre par la Commission Permanente de la Région

Dans la continuité du Contrat Régional Unique qui avait été signé avec l'ex-région Midi-Pyrénées en décembre 2015, le Contrat Territorial Occitanie est le nouveau support de mise en œuvre de la politique territoriale régionale.

L'équipe du Pays s'est mobilisée au cours de l'été afin d'élaborer ce contrat faisant coïncider les besoins du territoire et les objectifs de la Région.

En termes opérationnels, on y retrouve les piliers de la stratégie du Pays d'Armagnac (Services à la population, Tourisme, Economie, Transition écologique et énergétique) et les outils proposés par la Région (Grand Site, Dispositif Bourg-centre).

L'Office de Tourisme de la Ténarèze à Montréal-du-Gers et son espace oenotouristique



Si le travail de rédaction de ces cadres contractuels a occupé une grande place cette année, l'accompagnement technique des porteurs de projets s'est poursuivi et a conduit à l'élaboration de 2 maquettes de programmation conclues :

- avec la Région au titre du nouveau Contrat Territorial Occitanie
- avec l'Etat au titre du Contrat de Ruralité

LA DOTATION COMPLEMENTAIRE LEADER

adoptée le 7 décembre par la Commission Permanente de la Région

Afin de mettre en œuvre son programme européen Leader, le Pays d'Armagnac s'est vu doté d'une enveloppe de 2,07M€ en 2015. Au printemps 2018, la Région a proposé d'attribuer une enveloppe supplémentaire aux territoires dont les besoins dépassent leur enveloppe initiale.

Le Pays d'Armagnac a donc déposé une demande en ce sens au mois de septembre. Cette demande s'appuie à la fois sur la consommation constatée de l'enveloppe initiale, les dossiers déposés mais non encore programmés et un recensement des projets à venir, conduit durant l'été.

La Région a décidé d'apporter une dotation complémentaire de 660 000 € au programme Leader du Pays d'Armagnac.

La restauration et la couverture des mosaïques de la villa gallo-romaine de Séviac à Montréal-du-Gers

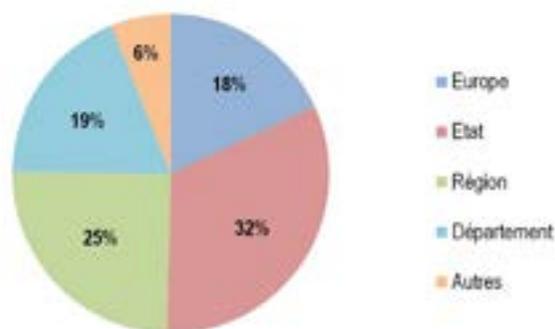


2003- 2018 : 15 années de politiques contractuelles en Pays d'Armagnac

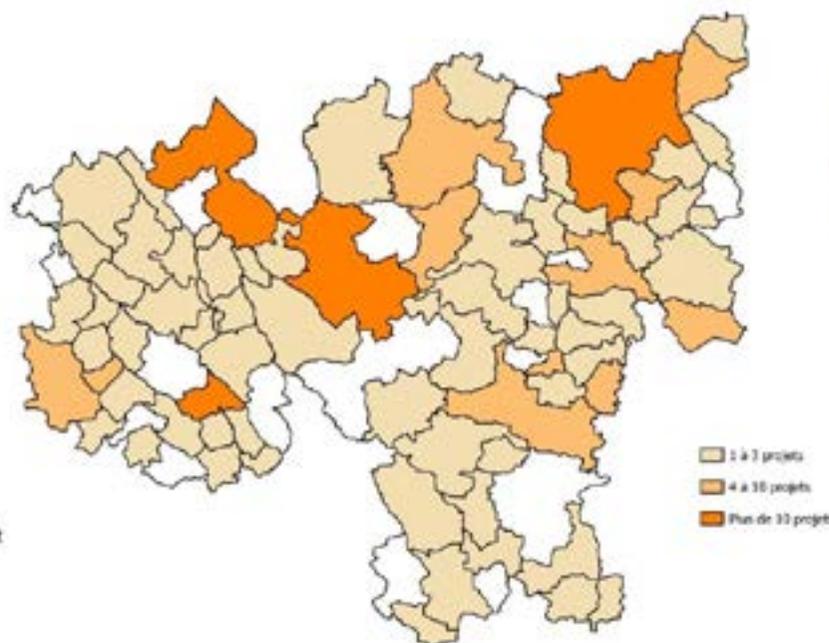
Créé en 2001, le Pays d'Armagnac s'est engagé dès 2003 dans plusieurs dispositifs contractuels visant à accompagner financièrement les projets issus du territoire par des fonds départementaux, régionaux, nationaux ou européens. Après 15 années de mise en œuvre de ces politiques contractuelles, quelques chiffres permettent de rendre compte de l'appui apporté par le Pays d'Armagnac :

- Plus de **500 projets aidés**, représentant **104 millions d'euros d'investissement**.
- Les projets communaux représentent 40 % du total des opérations et **80% des communes du territoire ont bénéficié d'un accompagnement direct du Pays d'Armagnac**.
- Les projets relèvent principalement des domaines de l'Habitat/Cadre de vie et du Tourisme/Culture.
- L'Etat et la Région sont les principaux cofinanceurs, viennent ensuite l'Europe et le Département.

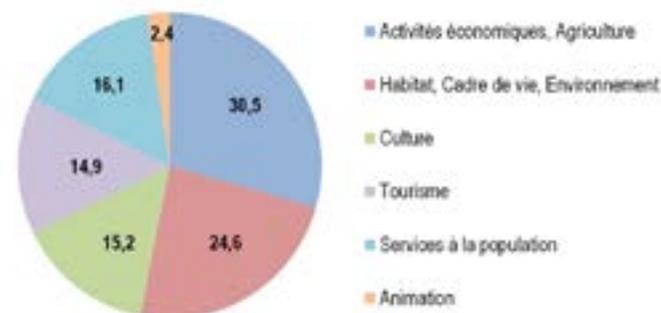
Taux d'intervention moyen par cofinancier



Nombre de projets communaux accompagnés depuis 2003



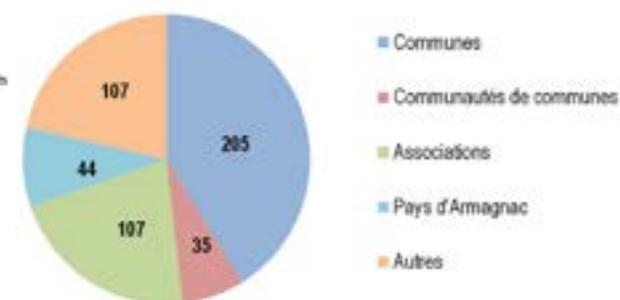
Montants investis (M€) par thématique



Nombre de projets par thématique



Nombre de dossiers par type de maître d'ouvrage





TOURISME

2018, UNE ANNÉE DE REALISATIONS

Le développement de l'économie touristique est une priorité en Pays d'Armagnac. Il est mené en partenariat et en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Le 8 juillet 2015, les 4 communautés de communes du Pays d'Armagnac ont confié au PETR les missions suivantes :

- Le développement de **l'oenotourisme** et de **l'itinérance**
- La mise en réseau et **la coordination des offices de tourisme**



Collection «Armagnac Confidentiel», inauguration le 11 juillet 2018, en présence des filières viticoles.

LA QUALIFICATION DU TERRITOIRE TOURISTIQUE «ARMAGNAC» AU SEIN DES DESTINATIONS GERS & OCCITANIE

L'année 2018 est marquée par la réalisation des premières actions collaboratives portées, à l'échelle du Pays, par les acteurs du développement touristique.

Ces actions s'inscrivent dans un contexte et dans un cadre bien précis. Elles sont cohérentes avec les stratégies régionales et départementales.

La Région Occitanie donne priorité au digital et à l'implication des entreprises. Elle favorise la mise en marché de l'offre de séjours et la vente B to B.

La Destination Gers est organisée en 6 territoires touristiques, dont l'Armagnac, et sa promotion repose sur une stratégie de marketing affinitaire qui met en avant des valeurs et des marqueurs de territoires.

Les Comités régionaux et départementaux du tourisme favorisent la coproduction, avec les territoires, de contenus expérientiels dans le cadre de séjours packagés, afin de passer de l'offre au produit.

Le Pays d'Armagnac : territoire pilote pour le développement de l'oenotourisme dans le Gers !

UNE COTISATION DÉDIÉE À LA REALISATION DE PROJETS TOURISTIQUES

En 2018, le budget a été entièrement consacré à la qualification et à la promotion du territoire touristique commun, au bénéfice de ses acteurs (offices de tourisme, filières viticoles, prestataires touristiques) et de ses partenaires.



Lancement de la collection «Armagnac Confidentiel», recours aux techniques du design pour la montée en gamme de l'offre, création de clips vidéo de promotion, reportages dans le magazine «Gascogne côté Gers», mise en ligne d'un site web dédié à la gamme collective de séjours touristiques, création d'une identité visuelle commune pour les guides des offices de tourisme de l'Armagnac, coproduction des «Expériences Gers»...

De nouveaux partenaires en 2018



En 2018, les trois filières viticoles du Pays d'Armagnac et le PETR ont signé une convention de partenariat afin de **développer ensemble l'oenotourisme et le spiritourisme sur le vignoble Armagnac-Gascogne.**

Les partenaires sont associés pour définir et asseoir une identité commune du vignoble, proposer des offres et des événements de qualité, mener des actions communes de promotion et de communication.

Toutes les actions de la convention sont conduites en cohérence avec le label **Vignobles & Découvertes** porté par le CDT Destination Gers.

Outre l'élaboration du Carnet de Voyages, des premières actions ont été réalisées, telle la participation à l'événement national «Goût de France».



La Région a retenu la candidature du Grand Site Occitanie **«Armagnac, Abbaye et Cités»** qui intègre une collection de 40 sites emblématiques. Le contrat, dont le PETR est cosignataire, a été voté en juillet 2018. Ce dispositif régional de qualification et de promotion touristiques, centré sur la Ténarèze, concerne cependant un périmètre vécu par les clientèles comprenant le Pays d'Armagnac dans son ensemble et les communes de Lectoure et de La Romieu. La mise en oeuvre du contrat associée, sous l'égide du Conseil Départemental du Gers, la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme de la Ténarèze, le CDT Destination Gers et le PETR.

FOCUS

LE GR DE PAYS. UN PROJET AU LONG COURS.

LE PROJET DE CRÉATION D'UN CHEMIN DE GRANDE RANDONNÉE À L'ÉCHELLE DU PAYS D'ARMAGNAC AVANCE GRÂCE À L'IMPLICATION DES PARTENAIRES LOCAUX, DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX.

LE **20 JUILLET 2018**, LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RANDONNÉE PÉDESTRE A DONNÉ UN AVIS FAVORABLE À NOTRE AVANT-PROJET DE GR. LA PROCÉDURE D'HOMOLOGATION SE POURSUIT AVEC UN DÉPÔT DU DOSSIER FINAL ENVISAGÉ POUR L'ÉTÉ 2019.

APRÈS BALISAGE OFFICIEL, LE GR DU PAYS D'ARMAGNAC SERA OUVERT AU PUBLIC POUR LA SAISON 2020.

Bienvenue en
Armagnac - Gascogne -

Perspectives 2019 : priorité au digital !

«Smart Destination», vers un tourisme intelligent...

La priorité portera sur :

- le développement d'une conciergerie de destination et d'un compagnon de voyage ;
- la valorisation du patrimoine emblématique par des solutions digitales innovantes.

PREMIER TERRITOIRE TOURISTIQUE DU GERS

- ¾ de l'offre patrimoniale
- 52 % des capacités d'hébergement avec Barbotan-les-Thermes
- 39 % des séjours gersois
- 1 Grand Site Occitanie et 3 Plus Beaux Villages de France
- Une image forte et reconnue autour de l'Armagnac, d'Artagnan, la Gascogne



URBANISME

2018, ANNÉE DE L'ESSOR DU SERVICE « ADS & URBANISME »

Pour permettre une vision d'amont en aval du domaine de l'urbanisme, le PETR du Pays d'Armagnac s'est doté en 2017 d'un service « ADS & Urbanisme » qui exerce les trois missions suivantes :

1 APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Service commun instruisant les actes d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes.

2 DOCUMENTS D'URBANISME

Appui, conseil et assistance dans l'élaboration, la révision et la modification des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

3 URBANISME OPÉRATIONNEL

Accompagnement des communes dans des projets d'urbanisme opérationnel : création de lotissements, mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP), choix d'un taux de taxe d'aménagement (TA), instauration d'un droit de préemption urbain...

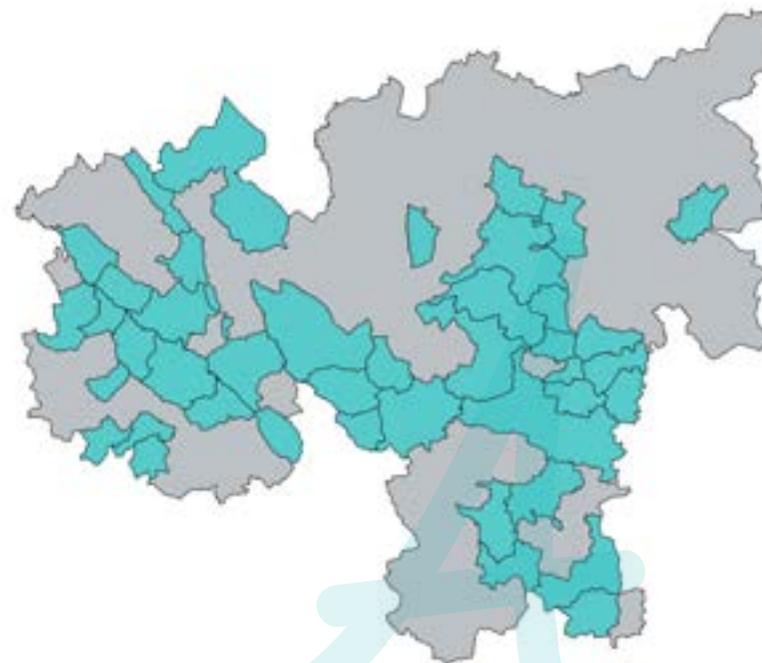
FOCUS

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CAILLAVET

SOUHAITANT ACHÉVER LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DE SON PLAN LOCAL D'URBANISME, LA COMMUNE DE CAILLAVET A SOLlicitÉ L'ACCOMPAGNEMENT DU PAYS DANS LA FINALISATION DE CE DOCUMENT D'URBANISME.

CONFORMÉMENT AUX STATUTS, MODIFIÉS LE 26 AVRIL 2018, LE PETR PEUT RÉALISER DES PRESTATIONS DE SERVICES POUR LE COMPTE D'UNE COLLECTIVITÉ DE SON TERRITOIRE.

LORS DE SA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018, LE COMITÉ SYNDICAL A APPROUVÉ UN PROJET DE CONVENTION ENTRE LE PETR ET LA COMMUNE AFIN D'ENCADRER CET ACCOMPAGNEMENT. LA CONVENTION A ÉTÉ SIGNÉE LE 5 DÉCEMBRE 2018 ET LA MISSION EST EN COURS D'EXÉCUTION.



Communes adhérentes au service ADS :

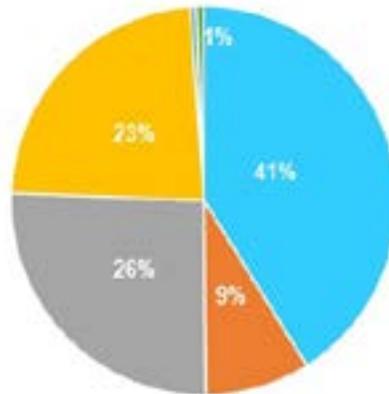
Bascous ; Belmont ; Bezolles ; Castex d'Armagnac ; Caupenne d'Armagnac ; Cazaux d'Angles ; Cazeneuve ; Courrensan ; Dému ; Espas ; Justian ; Lannepax ; Lanne-Soubiran ; Laujuzan ; Lauraet ; Lias d'Armagnac ; Loubedat ; Luppe-Violles ; Manciet ; Marambat ; Maupas ; Monclar ; Monlezun d'Armagnac ; Mouchan ; Nogaro ; Panjas ; Perchède ; Riguepeu ; Roquebrune ; Roques ; Rozès ; Saint-Arailles ; Sainte-Christie d'Armagnac ; Saint-Griède ; Saint-Orens-Pouy-Petit ; Saint-Paul-de-Baise ; Séailles ; Tujouse ; Vic-Fezensac.

BILAN DE LA 2ÈME ANNÉE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le service Application du Droit des Sols (ADS) du Pays d'Armagnac a pour mission d'instruire l'ensemble des autorisations d'urbanisme. En plus d'assurer la procédure d'instruction, l'équipe se tient également à la disposition des porteurs de projet sur rendez-vous en mairie.

RÉPARTITION DES DOSSIERS TRAITÉS :

- Certificats de simple information
- Certificats opérationnels
- Déclarations préalables
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir



Perspectives 2019

- Accueillir les nouvelles communes, Cazaubon - Barbotan-les-Thermes et Gondrin, au service ADS et répondre à leurs besoins en termes, notamment, de proximité, de performance et de qualité du service rendu ;
- Poursuivre l'organisation des réunions ADS et les formations spécifiques, en lien avec les communes adhérentes ;
- Accompagner les procédures d'aménagement du territoire conduites à l'échelle intercommunale (type Plan Climat-Air-Énergie Territorial) ;
- Mettre en place des outils d'aménagement du territoire pour préparer l'avenir.

QUELLES SONT LES AUTORISATIONS D'URBANISME TRAITÉES PAR LE SERVICE ADS ?

L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS D'AMÉNAGER, DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX, DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE DIVISION PARCELLAIRE, PERMIS DE DÉMOLIR, CERTIFICATS D'URBANISME...

CHIFFRES & DATES CLÉS DE L'ADS EN 2018

UNE ÉQUIPE DE **2 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)** DÉDIÉE

39 COMMUNES ADHÉRENTES AU SERVICE ADS

616 DOSSIERS INSTRUITS TOUS TYPES CONFONDUS

PRÈS DE 3 RDV / MOIS AVEC LES COMMUNES AFIN DE LES ASSISTER LORS DE RENCONTRES AVEC DES PORTEURS DE PROJETS ET/OU POUR GÉRER LES DOSSIERS COMPLEXES

2 RENCONTRES AVEC LES RÉFÉRENTS COMMUNAUX DU SERVICE LES 14 SEPTEMBRE ET 5 DÉCEMBRE 2018

UN COÛT DE 360 EUROS PAR ÉQUIVALENT PERMIS DE CONSTRUIRE

LANCEMENT DE LA DEMARCHE CLIMAT AIR ENERGIE

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

DOCUMENT-CADRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DE LA COLLECTIVITÉ, LE PCAET CONTIENT PRINCIPALEMENT :

- LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS DE LA COLLECTIVITÉ AFIN D'ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE LE COMBATTRE EFFICACEMENT ET DE S'Y ADAPTER, EN COHÉRENCE AVEC LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA FRANCE ;
- UN PROGRAMME D'ACTIONS À RÉALISER AFIN, NOTAMMENT, D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, DE DÉVELOPPER DE MANIÈRE COORDONNÉE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET DE CHALEUR, D'AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE, DE VALORISER LE POTENTIEL EN ÉNERGIE DE RÉCUPÉRATION, DE DÉVELOPPER LE STOCKAGE ET D'OPTIMISER LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE, DE DÉVELOPPER LES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE, DE LIMITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET D'ANTICIPER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ;
- UN DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS.



COMMENT LE PAYS D'ARMAGNAC S'ENGAGE-T-IL DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

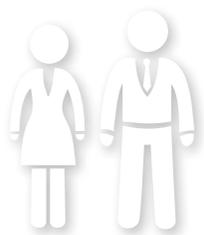
Conformément au projet de territoire du PETR et à sa mise en œuvre, il a été proposé que les intercommunalités désireuses de s'engager dans l'élaboration de PCAET intercommunaux (volontaires et non obligés), se lancent dans une démarche de travail en commun avec le Pays.

Le PETR a reçu la charge d'assurer la Maîtrise d'Ouvrage des études à mener. C'est l'opportunité de mettre en œuvre une stratégie territoriale ambitieuse en portant et animant la démarche de Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux à l'échelle de tout le territoire.

Cela permet de mutualiser des coûts, de bénéficier d'aides et de prendre en compte les spécificités de chaque EPCI tout en ayant une cohérence globale.

En parallèle, des actions sur la transition énergétique sont d'ores et déjà mises en place sur le territoire.

Un appel d'offres a été lancé afin de choisir un prestataire chargé d'accompagner le PETR dans la démarche. Il sera désigné durant le premier trimestre 2019.



LES FEMMES & LES HOMMES DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC

ÉLUS COMMUNAUTAIRES



Communauté de Communes du Bas-Armagnac

Elisabeth DUPUY-MITTERRAND - Présidente,
Yves IMBERT, Alain MARIN, Anne-Marie SAINT-PE



Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

Robert FRAIRET - Président,
Robert CAMAZZOLA, Robert DUFRECHOU, Pierrette MENAL



Communauté de Communes du Grand Armagnac

Didier DUPRONT - Président,
Michel DAYMAN, France DUCOS, Nicole DULHOSTE, Marie-Claude MAURAS,
Marie-Ange PASSARIEU



Communauté de Communes de la Ténarèze

Gérard DUBRAC – Président,
Philippe BEYRIES, Paul CAPERAN, Xavier FERNANDEZ, Martine LABORDE,
Nicolas MELIET, Guy SAINT-MEZARD



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Tourisme

OT de Nogaro et du Bas-Armagnac : M^{me} HEBERT et M^{me} LESER
OT de la Ténarèze : M^{me} FRANCESCHIN et M^{me} BUSNEL
OT d'Artagnan en Fezensac : M. VUILLEMIN et M. DUPEYRON
OTT du Grand Armagnac : M. ECHAVIDRE et M. MARIBON-FERRET

Culture

Chemins d'Art en Armagnac : M^{me} LARRIEU
Association Patrimoine et Tourisme en Gascogne : M^{me} FORT

Économie

Chambre d'Agriculture du Gers : M^{me} LAFON et M. CAMBOS
Chambre de Commerce et d'Industrie : M. DELORD et M. LEBBE
Association des 5 Filières viticoles : M. DRIEUX

Services & Santé

Fédération départementale des ADMR : M^{me} CAZENAVE
Maison de Santé Pluridisciplinaire de Vic-Fezensac : M. ZADRO
Professionnels de Santé du Bas-Armagnac : M. GARET

Environnement

CAUE du Gers : M. SIRVEN
Fédération Départementale des Chasseurs : M. FLORIO
ADASEA du Gers : M. DIDIER

ÉQUIPE

Directeur, Philippe DUDEZ

direction-armagnac@orange.fr - 05 62 08 26 57

Responsable des programmes, Eric GAILLARD

programmes-armagnac@orange.fr - 05 62 08 11 36

Responsable Tourisme & Culture, Matthieu DINGUIDARD

tourisme-armagnac@orange.fr - 05 62 08 18 86

Responsable ADS & Urbanisme, Virginie GREMMEL

urbanisme-armagnac@orange.fr - 05 62 08 36 19

Instructrice ADS, Emilie BERNAD

ads-armagnac@orange.fr - 05 62 08 38 02

Chargée de gestion, Alexandra GIROUX

gestion-armagnac@orange.fr - 05 62 08 26 27

Nouveau site internet

WWW.PAYS-ARMAGNAC.FR

ET POUR NOUS ECRIRE, UNE SEULE ADRESSE :
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac
BP 3 - 32800 EAUZE



www.pays-armagnac.fr

Publié par le PETR du Pays d'Armagnac – Mars 2019
Rédaction : Équipe du Pays – Mise en page : STUDIO-NP communication
Crédits photographiques : Pays d'Armagnac, collection tourisme gers Pays d'Armagnac, Michel Carossio